

Kanak : premier chien policier au soutien des victimes du Québec



Projet initié par le Service de police de Sherbrooke
Bilan du projet pilote

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3	6. <i>Courthouse Dogs Foundation (CDF) et son guide des bonnes pratiques</i>	11
2. Contexte d'implantation.....	3	6.1 Origine du projet de chiens de soutien.....	11
2.1 Besoins à l'origine de ce projet.....	4	6.2 L'importance d'un chien de soutien accrédité.....	11
2.2 Objectifs visés par le chien de soutien.....	5	6.3 Le service « Program Leader » de <i>Courthouse Dogs Foundation</i>	13
2.3 La responsabilité du chien de soutien.....	5	7. Responsabilités incombant à l'instigatrice d'un projet d'envergure.....	14
2.4 La Fondation Mira.....	6	7.1 Un chien non accrédité dans un tribunal.....	14
2.5 Le chien de soutien Kanak.....	6	7.2 L'avenir de Kanak.....	14
3. Les fonctions du chien de soutien.....	6	8. CONCLUSION.....	15
3.1 Division des enquêtes criminelles.....	6	ANNEXE A EXEMPLES D'INTERVENTIONS.....	16
3.2 Les avantages de la présence de Kanak.....	7	ANNEXE B RAYONNEMENT.....	17
3.3 Le Code criminel et la Charte des droits des victimes.....	8		
Tableau 1 : Activités réalisées par Kanak depuis 2016.....	9		
3.4 Rapprochement communautaire.....	9		
Tableau 2 : Visites de rapprochement depuis 2016.....	9		
3.5 Surveillance du territoire.....	9		
4. Coûts du projet.....	10		
5. Rayonnement du projet en Estrie, au Québec et en Europe.....	10		



Le chien n'a qu'un but dans la vie : offrir son cœur.

Joe Randolph Ackerley • Auteur anglais, 1896-1967

1. INTRODUCTION

Depuis mai 2016, le chien de soutien Kanak aide le Service de police de Sherbrooke (SPS) à offrir du réconfort aux victimes d'actes criminels ou d'événements traumatiques, et ce, à toutes les étapes du processus judiciaire. La majorité des victimes soutenues par Kanak sont des enfants et des adolescents abusés physiquement ou sexuellement. Le chien de soutien les accompagne à travers toutes les étapes de l'enquête policière et des procédures devant les tribunaux afin d'apaiser ces victimes vivant des moments extrêmement difficiles et très anxiogènes.

Le chien de soutien Kanak contribue également aux rapprochements entre le Service de police et diverses clientèles vulnérables dans le cadre de visites communautaires, et ce, en facilitant la création de liens de confiance. De plus, Kanak vient en soutien aux policiers patrouilleurs lors d'interventions de crise et d'événements traumatiques afin d'aider les victimes et les personnes impliquées à gérer leurs émotions et à contrôler la situation. Bien évidemment, Kanak fait une différence significative dans la vie des personnes auprès desquelles il intervient en apportant de la douceur et de la compassion aux interventions policières.



En plus de dresser le bilan du projet pilote du **Premier chien policier au soutien des victimes du Québec**, le présent rapport vise à démontrer toute la visibilité que le projet a apportée à la Ville de Sherbrooke et à son service de police, tant à l'échelle provinciale que sur la scène internationale, en plus de contribuer à l'implantation et à l'avancement d'autres projets de chiens de soutien au Québec et en Europe. En tant qu'instigateur d'un tel projet pilote innovateur, il est de la responsabilité du SPS de s'assurer de la pérennité du chien de soutien au sein de son organisation et de proposer des assises solides afin que les pratiques optimales reconnues dans le domaine puissent permettre d'offrir des services d'une très grande qualité aux victimes et aux personnes vulnérables. Ce bilan propose également de démontrer tout le potentiel de développement qu'offre un chien de soutien, tant pour le Service de police de Sherbrooke que pour d'autres organisations œuvrant auprès de personnes dans le besoin.

2 Contexte d'implantation

Depuis toujours, les chiens sont considérés comme les meilleurs amis de l'homme. Plusieurs d'entre eux se rendent d'ailleurs très utiles en étant chiens guides pour les non-voyants ou en assistant les personnes handicapées. Plus récemment, des chiens ont été utilisés pour accompagner des enfants autistes et pour soutenir des militaires vivant avec un état de stress post-traumatique. Certains chiens peuvent aussi alerter leur maître lorsqu'une crise d'épilepsie ou de diabète se prépare. Plusieurs organisations policières utilisent également les chiens pour différentes spécialités (de la détection, de la localisation ou de l'intervention, par exemple).

Vu le nombre important d'études scientifiques sur le sujet¹, il n'est plus nécessaire de démontrer que les chiens ont un effet bénéfique sur les êtres humains et qu'ils abaissent les tensions, permettant ainsi de soutenir, autant sur le plan

¹ www.mira.ca/fr/recherche/10/le-chien-et-les-humains_102.html

physiologique (diminution de la fréquence cardiaque, de la respiration et de la tension artérielle) que psychologique (stress, anxiété, agressivité et dépression), les victimes et les témoins d'actes criminels. Les chiens ont un effet calmant sur les personnes, un effet positif sur les émotions et ils contribuent à détourner l'attention des sources de stress et d'anxiété.

Depuis plus de 25 ans, les États-Unis utilisent les chiens de soutien pour accompagner, réconforter et soutenir les jeunes victimes d'abus physiques et sexuels lors des différentes étapes du processus judiciaire. Plus de 153 chiens sont maintenant accrédités pour faire ce travail, et ce, dans 35 états américains. C'est la *Courthouse Dogs Foundation* qui a institutionnalisé la pratique en 2003 et qui offre du soutien aux professionnels du milieu judiciaire désirant implanter le projet dans leur organisation.

Au Canada, ce n'est qu'en 2010 qu'a été introduit le premier chien utilisé pour accompagner les victimes et rendre le processus judiciaire moins lourd et pénible pour elles. En 2016, on comptait 16 chiens à travers le Canada. À ce jour, on retrouve 31 chiens au pays, dont cinq au Québec (Sherbrooke, Sûreté du Québec (deux), Terrebonne et Longueuil). Kanak peut quant à lui se targuer d'être le premier chien de soutien québécois à avoir pris du service.

2.1 Besoins à l'origine de ce projet

De nos jours, les besoins de la population évoluent rapidement et exigent des policiers qu'ils remettent continuellement en question leur profession et trouvent de nouveaux outils plus efficaces et plus performants. À titre d'exemple, les victimes et les témoins d'actes criminels ou d'événements traumatisants, particulièrement les jeunes enfants abusés physiquement ou sexuellement, doivent collaborer avec la police en répondant à de nombreuses questions et se soumettre à un cheminement judiciaire contraignant alors qu'ils sont dans une période vulnérable et qu'ils auraient davantage besoin de soutien et de compassion. Le statut professionnel de policier implique le maintien d'une distance émotionnelle et d'une grande neutralité lors de telles interventions. Pourtant, il serait important de réconforter la victime en pleurs qui a du mal à raconter l'abus qu'elle a subi. Comment pourrait-on apaiser cette souffrance, réduire ce malaise et amener la personne à se confier à un policier sans pouvoir lui offrir une présence rassurante, la toucher ou lui offrir la présence réconfortante d'un proche?



Malheureusement, chaque victime est seule pour faire face à un enquêteur, à des avocats, à un juge et à son agresseur. Comment lui donner confiance en elle et lui offrir le soutien affectif et émotionnel dont elle a besoin? Comment l'encourager à poursuivre sa démarche judiciaire alors qu'elle veut tout abandonner?

Dans un autre ordre d'idées, certains messages de prévention s'adressent à des clientèles vulnérables, qui craignent la police ou tout simplement qui ne l'apprécient pas. Comment gagner la confiance de ceux et celles ayant vécu de mauvaises expériences avec la police ou ayant une perception négative de

celle-ci? De quels outils dispose-t-on pour établir une relation de confiance avec des personnes réfractaires à la présence policière? Comment améliorer l'approche policière et changer la perception de la population à son égard? Comment renouveler les organisations policières et être innovateurs dans les interventions policières?

En lien avec toutes ces questions, il devenait absolument indispensable de rechercher des solutions à ces problèmes. C'est donc en s'inspirant de ce qui se fait de mieux ailleurs que le Service de police de Sherbrooke a proposé une nouvelle approche qui s'est avérée fort efficace : une collaboration étroite entre l'homme et son meilleur ami, le chien.

2.2 Objectifs visés par le chien de soutien

Le rôle du chien de soutien est de :

- Réconforter, apaiser, soutenir, sécuriser et offrir une approche plus compatissante aux victimes ou aux témoins d'actes criminels, et ce, durant toutes les étapes du processus judiciaire.
- Offrir un « outil » qui puisse faciliter la démarche de dévoilement entreprise par la victime en venant également en aide à sa famille, aux intervenants sociaux et à tous les autres acteurs du système judiciaire.
- Contribuer à rejoindre certaines personnes vulnérables en atténuant les répercussions de l'uniforme policier et en favorisant la création d'échanges plus conviviaux. Les messages de prévention et de sensibilisation pourront ainsi être mieux reçus par cette clientèle.
- Démontrer à la population sherbrookoise le souci du Service de police et de la Ville de Sherbrooke d'offrir un projet innovateur, inspirant et unique au Québec, dont la préoccupation première est axée sur une approche humaine de grande qualité.
- Lors d'événements traumatiques non criminels (ex. : suicide, accident, incendie, décès, etc.), offrir un « outil » d'accompagnement permettant aux personnes impliquées d'exprimer librement leurs émotions et de le faire en présence d'un être sensible.



Concrètement, on demande habituellement au chien de soutien de ne rien faire et d'offrir simplement sa présence. Il reste couché, près de la victime, lors de l'entrevue avec l'enquêteur ou au pied de celle-ci, lors de son témoignage à la cour. Sa présence, son tempérament calme, sa chaleur corporelle, la douceur de son poil et de son regard sont réconfortants pour la victime. Le chien de soutien ne fait donc rien, mais sa seule présence est significative.

2.3 La responsabilité du chien de soutien

C'est la sergente-détective Mélanie Bédard qui est l'instigatrice du projet et qui l'a proposé à la direction du Service de police de Sherbrooke. Passionnée des chiens et déjà en contact avec les jeunes par ses fonctions d'enquêteur jeunesse, elle s'est dédiée à la cause et s'est engagée à faire de ce projet un succès tant dans sa localité qu'à l'échelle provinciale. Elle est la principale responsable du chien de soutien et s'en occupe à temps complet, autant dans sa vie personnelle que professionnelle. Si nécessaire, elle fait appel au second responsable du chien de soutien, le détective Mario Raymond. Celui-ci prend en charge le chien lorsque la sergente-détective Bédard n'est pas disponible ou qu'elle est en congé.

2.4 La Fondation Mira

La Fondation Mira a été créée en 1981. Depuis, elle a attribué plus de 3000 chiens à ses bénéficiaires, aussi bien des chiens guides pour des personnes aveugles que des chiens d'assistance pour des personnes handicapées ou pour des enfants autistes. La réputation de Mira n'est plus à faire, autant au Québec qu'ailleurs dans le monde, et son expérience dans l'élevage et l'entraînement de chiens est la raison pour laquelle le SPS a décidé de faire appel à elle pour ce projet. La Fondation Mira sélectionne minutieusement ses chiens selon leur tempérament, leur état de santé et leurs aptitudes, en tenant compte des fonctions qui leur seront attribuées.

La Fondation Mira est accréditée par l'*International Guide Dog Federation* (IGDF) et en voie de l'être par l'*Assistance Dogs International* (ADI). Ces accréditations garantissent que Mira respecte les plus hauts standards de qualité quant à l'élevage et à l'entraînement des chiens de même qu'aux soins qui leur sont prodigués. On s'assure ainsi du bien-être du chien et de l'excellence de son rôle dans ses nouvelles fonctions.

La sergente-détective Bédard a suivi une formation d'une semaine à la Fondation Mira afin d'apprendre à conserver les acquis de l'entraînement du chien de soutien Kanak. Deux journées supplémentaires ont été offertes au second responsable du chien, le détective Raymond. L'entente signée entre le Service de police de Sherbrooke et Mira stipule que seules les personnes formées par la fondation peuvent s'occuper de Kanak afin de préserver les acquis reçus par le chien lors de son entraînement.

2.5 Le chien de soutien Kanak

Kanak est un labrador mâle de 3 ans. Il a passé sa première année en famille d'accueil où on l'a exposé à de multiples situations pour optimiser sa socialisation. À un an, il a été soumis à plus d'une quinzaine de tests chez Mira afin de s'assurer qu'il serait un excellent chien de travail. C'est après avoir reçu une formation de 4 mois qu'il a été attribué au Service de police de Sherbrooke. Kanak est un chien exceptionnellement calme et peu énergique. Il adore être cajolé et a une attirance innée pour les enfants, ce qui fait de lui le chien parfait pour le rôle qu'on s'attend à ce qu'il joue auprès de cette clientèle.



3 Les fonctions du chien de soutien

3.1 Division des enquêtes criminelles

La présence du chien de soutien Kanak est prioritaire à la Division des enquêtes criminelles du Service de police de Sherbrooke, lors d'entrevues avec des victimes ou des témoins d'actes criminels affectés par la situation et particulièrement lorsque ces victimes sont des jeunes ayant été abusés physiquement ou sexuellement. Kanak les soutient tout au long du processus judiciaire, de l'intervention de première ligne lors de la rencontre avec l'enquêteur et le procureur jusqu'au témoignage à la cour. Face à un système judiciaire traditionnellement rigide, rigoureux et ultraconservateur, Kanak crée des brèches et offre une alternative davantage compatissante aux victimes.

Avant de présenter Kanak aux victimes d'actes criminels ou aux personnes impliquées dans des événements traumatiques, on doit s'assurer que celles-ci n'ont pas peur des chiens, qu'elles ne sont pas allergiques et qu'elles ont un avantage à le rencontrer. Jamais le chien de soutien n'est imposé. Lorsque les victimes se présentent au poste de police, seules ou avec un membre de leur famille, elles sont accueillies par Kanak et son maître dans la salle familiale où le chien leur est présenté. On leur explique alors le rôle qu'il jouera, les bienfaits qu'il apportera à la personne qui le caresse et comment la rencontre se déroulera. Par la suite, c'est à la victime de décider si la présence du chien est souhaitée lors de l'entrevue. La quasi-totalité des victimes rencontrées veulent Kanak à leurs côtés. Il est donc installé sur le canapé, couché près de la victime qui est face à l'enquêteur. Kanak s'appuie généralement la tête sur la jambe de la victime pour que cette dernière puisse être à l'aise de le caresser.



3.2 Les avantages de la présence de Kanak

POUR LES VICTIMES :

- Apaise, reconforte et sécurise.
- Contribue à la création de liens de confiance avec les intervenants judiciaires.
- Facilite la libération de la parole et la concentration.
- Crée une diversion saine et positive aux sources de stress.
- Améliore l'intervention policière en offrant un élément positif à un événement traumatisant (un confident qui ne juge pas, ne critique pas et offre toute son affection).

POUR LES ENQUÊTEURS :

- Favorise l'obtention de détails pertinents à l'enquête puisque la personne demeure concentrée et dans une meilleure disposition psychologique.
- Offre une intervention douce, reconfortante et compatissante tout en permettant à l'enquêteur de maintenir une distance professionnelle exigée par son rôle.

POUR LES PARENTS :

- Donne confiance aux parents de laisser leur enfant rencontrer seul un enquêteur de police.
- Crée une diversion positive afin d'amener les enfants à l'écart du parent.
- Apaise et détend les parents anxieux qui peuvent eux aussi caresser le chien. Un enfant voyant son parent sourire aura un effet calmant sur lui également.

En somme, l'incidence de la présence du chien de soutien est majeure, et ce, à plusieurs égards. Sa présence permet d'accompagner les victimes à toutes les étapes du processus judiciaire, ce qui est particulièrement profitable aux jeunes victimes d'abus sexuels ou physiques. Kanak crée une diversion positive qui les motive à franchir ce processus difficile. Sa présence génère un sentiment de sécurité et fait naître une complicité entre la victime, le chien et son maître.

La présence du chien de soutien permet des interventions de meilleure qualité : plus humaines, plus compatissantes, plus adaptées. Kanak fournit sans compter ce contact physique réconfortant que le professionnel ne peut pas offrir. Il est démontré que caresser un animal procure des effets bénéfiques sur l'humain, tant sur les plans physiologiques que psychologiques, en réduisant considérablement le stress et l'anxiété. Lors d'une rencontre avec un policier, une victime plus détendue possède un meilleur état d'esprit et une meilleure concentration, ce qui a pour effet de favoriser les verbalisations, de les rendre plus faciles face aux événements vécus et d'augmenter le niveau de détails pertinents à l'enquête.²³⁴ À ce sujet, une étude américaine démontre que la présence d'un chien de soutien, lors d'entrevue avec de jeunes victimes, permet d'obtenir un témoignage dans environ 82 % des cas, contrairement à 34 % des cas, sans la présence d'un chien de soutien.⁵

3.3 Le Code criminel et la Charte des droits des victimes



La présence des chiens de soutien au tribunal est relativement nouvelle et n'est pas expressément nommée dans les textes de loi en ce qui concerne les mesures d'accommodements pour faciliter le témoignage. Par contre, selon l'article 486.1 (1) du Code criminel, une personne de confiance peut accompagner une personne mineure ou ayant une déficience si le juge est d'avis que cela est nécessaire pour obtenir du témoin un récit complet et franc des faits sur les fondées de l'accusation.⁶

Dans le cas qui nous concerne, le maître du chien de soutien peut être la personne de confiance et peut être accompagné du chien de soutien. Il existe justement de la jurisprudence canadienne à ce sujet.⁷

De plus, depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits des victimes, l'article 13 stipule que toute victime qui témoigne dans une procédure relative à l'infraction a le droit de demander des mesures visant à faciliter son témoignage. Donc, ce ne sont plus que les personnes mineures ou vulnérables qui peuvent bénéficier d'un accommodement pour faciliter le

témoignage, mais toutes les victimes.⁸ Le tableau suivant illustre bien tout l'éventail des activités réalisées par Kanak au soutien des victimes depuis 2016.

2 www.mira.ca/fr/recherche/10/le-chien-et-les-humains_102.html

3 www.animallaw.info/article/using-dogs-emotional-support-testifying-victims-crime

4 www.mira.ca/fr/recherche/10/le-chien-et-les-humains_102.html

5 www.apadivisions.org/division-41/publications/newsletters/news/2016/02/therapy-dogs.aspx

6 www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr13_15b/seca.html

7 courtroomdogs.org/pdf/BCSupremeCourtRegina_v_Marchand.pdf

8 laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html#docCont

TABLEAU 1 : ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR KANAK DEPUIS 2016

	Accompagnements de victimes	Entrevues vidéo	Rencontres avec procureur	Préparations de témoignage	Témoignages à la cour	Arrestations de mineurs	Autres interventions ⁹
2016 (juin à décembre)	37	23	5	3	0	3	3
2017	107	66	6	6	6	2	16

3.4 Rapprochement communautaire

Lorsque la présence de Kanak n'est pas requise par la Division des enquêtes criminelles, celui-ci peut participer à des activités communautaires pour faciliter et encourager le rapprochement entre les policiers et les citoyens. Que ce soit lors de visites dans les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres jeunesse, les refuges pour femmes violentées ou encore dans le cadre d'événements communautaires, la présence de Kanak a pour effet de stimuler la conversation auprès des groupes ciblés, de faciliter la création de liens étroits avec eux et de transmettre les messages de prévention les plus importants. La plupart des gens aiment les chiens et la présence de Kanak adoucit les perceptions généralement associées à l'uniforme de police et à l'autorité qu'il représente.

TABLEAU 2 : VISITES DE RAPPROCHEMENT DEPUIS 2016

	Visites de rapprochement
2016 (juin à décembre)	3
2017	17

3.5 Division de la surveillance du territoire

Le chien de soutien peut accompagner les patrouilleurs lors d'événements traumatiques impliquant notamment des enfants; que ce soit pour faire l'annonce d'un décès à la suite d'un accident ou d'un suicide aux membres de la famille, lorsqu'un ou des enfants sont témoins de violence conjugale, lorsque les patrouilleurs doivent procéder à l'arrestation d'un parent ou encore lorsque la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) demande l'assistance de la police afin de retirer un enfant de son milieu familial. Par sa présence, le chien de soutien crée une diversion positive à la cause du stress, il aide les enfants à contrôler leurs émotions et permet aux policiers d'intervenir en minimisant les répercussions négatives sur la vie de ces derniers. En 2016 et 2017, Kanak a fait



trois accompagnements avec les policiers patrouilleurs de la Division de la surveillance du territoire. Dans les trois cas, les enfants avaient été victimes ou témoins d'extrêmes violences et ils ont dû être accompagnés temporairement par Kanak.

Le chien de soutien peut également soutenir les policiers affectés à la suite d'une intervention traumatisante ou vivant des difficultés personnelles.

⁹ Annonces de décès, collègues policiers ayant besoin de parler, activités du CAVAC, différentes procédures devant les tribunaux, etc.

4 Coûts du projet

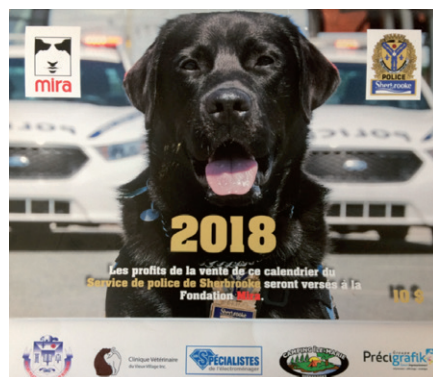
L'entente conclue avec la Fondation Mira vise à rembourser l'achat du chien au moyen de versements de 3000 \$ par année pendant 5 ans, pour un total de 15 000 \$. Afin de s'acquitter de cet engagement de paiement, une campagne de financement annuelle au nom de Mira est autorisée au SPS.

À ce jour, Mira demande 25 000 \$ pour les autres organisations désirant obtenir un chien de soutien. Bien entendu, les chiens sont toujours offerts gratuitement aux bénéficiaires aveugles ou handicapés. À titre d'organisme à but non lucratif, Mira exige un tel montant aux organisations uniquement afin de compenser les frais encourus pour l'élevage et l'entraînement d'un chien de soutien.

Pour permettre d'acquérir Kanak en 2016, un chèque de 2500 \$ avait été offert par l'Association des directeurs de police du Québec et un don de 500 \$ avait été remis par la mère de la sergente-détective Bédard permettant ainsi d'amasser les 3000 premiers dollars nécessaires à l'acquisition du premier chien de soutien.

En 2017, la sergente-détective Mélanie Bédard et le détective Mario Raymond ont confectionné le premier calendrier du Service de police de Sherbrooke avec Kanak à l'avant-plan et plusieurs commanditaires ont accepté de participer au financement. Les 450 copies ont toutes été vendues. Un dîner-spaghetti a également été organisé au sein du SPS pour amasser des fonds. Un total de 5470 \$ a pu être remis à la Fondation Mira.

En 2018, le SPS a à nouveau fait imprimer un calendrier de Kanak et a vendu les 500 copies. Trois personnes ont tenu à offrir des dons pour la Fondation Mira puisqu'ils voulaient contribuer à la croissance du projet à l'échelle provinciale. Un total de 4880 \$ a donc été remis à Mira, pour une somme totalisant 13 350 \$. Il est à noter que certains calendriers ont même été livrés en France, en Belgique et en Russie.



5 Rayonnement du projet en Estrie, au Québec et en Europe

Depuis l'arrivée de Kanak au Service de police de Sherbrooke, plusieurs autres services de police et organisations œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable ont manifesté leur intérêt envers le projet. L'instigatrice du projet, la sergente-détective Bédard, a consacré beaucoup de temps à répondre aux demandes de renseignements puisqu'elle est la seule référence francophone reconnue par la *Courthouse Dogs Foundation*. En plus de détenir cette précieuse accréditation, madame Bédard souhaite que le projet soit bien implanté ailleurs et qu'il respecte les bonnes pratiques reconnues dans le domaine.

À titre indicatif, seulement sur la scène locale et provinciale, plus de 13 corps de police, trois directions de la protection de la jeunesse, sept professionnels et de nombreux étudiants ont consulté madame Bédard afin de s'informer des détails du projet. En Europe, ce sont des gens de la France, de la Belgique et même de l'Italie qui ont manifesté leur intérêt en voulant en apprendre davantage.

Avant l'arrivée de Kanak, la notion de chien de soutien en milieu judiciaire était inconnue au Québec. Inutile de préciser que le projet Kanak a donc permis à d'autres chiens de soutien de se joindre à des organisations comme la Sûreté du Québec (Kevlar et Sundae, en février 2017)¹⁰, la DPJ Longueuil (Nana, en août 2017)¹¹ et le Service de police de Terrebonne (Vinyle, en février 2018).

Kanak a également inspiré d'autres projets qui ne sont pas en lien avec le milieu judiciaire, mais où se trouvent des gens en besoin de réconfort : Maison du Père à Montréal (Argon, chien pour les sans-abris),¹² Complexe funéraire Ledoux à Magog (Sweety), sans compter les nombreuses autres personnes qui se sont manifestées et qui désiraient se procurer un chien d'assistance, que ce soit pour leur enfant autiste, pour les aider à gérer l'état d'anxiété généralisé dont ils souffrent, pour les aider à vivre avec un stress post-traumatique, pour les alerter d'une crise d'épilepsie imminente, etc.

6 Courthouse Dogs Foundation (CDF) et son guide des bonnes pratiques

6.1 Origine du projet de chiens de soutien

En 2003, c'est l'Association américaine *Courthouse Dogs Foundation* (CDF) qui a institutionnalisé la pratique des chiens de soutien en milieu judiciaire. Depuis, cette association fait la promotion du programme à travers les États-Unis et le Canada en formant des professionnels œuvrant dans le domaine juridique à travailler avec un chien de soutien accrédité en conformité avec un guide des bonnes pratiques. Ce guide a été rédigé en s'appuyant sur des expériences et à partir de résultats scientifiques probants afin de s'assurer que les meilleures pratiques soient appliquées et que le programme puisse jouir d'une excellente réputation¹³. À ce jour, 153 chiens de soutien travaillent aux États-Unis, 30 au Canada et cinq au Québec. Ce n'est qu'en 2010 que le premier chien de soutien a vu le jour au Canada et en 2016 au Québec.

6.2 L'importance d'un chien de soutien accrédité

Un chien de soutien accrédité est un chien élevé et entraîné par une école de chiens d'assistance, membre d'une organisation internationale qui s'assure que les plus hauts standards soient respectés en ce qui a trait à l'élevage, à l'entraînement et aux soins prodigués. Les deux organisations reconnues mondialement sont l'*Assistance Dogs International* (ADI) et l'*International Guide Dog Federation* (IGDF). La Fondation Mira est la seule organisation accréditée au Québec par un de ces organismes, soit l'IGDF et elle est en voie de l'être par l'ADI.



10 www.sq.gouv.qc.ca/nouvelles/chien-soutien-victimes-actes-criminels/

11 www.tvrs.ca/emissions/studio-direct/sur-demande?show=1288

12 montrealgazette.com/news/local-news/the-dog-that-helps-the-homeless-in-montreal

13 courhousedogs.org/

Plusieurs raisons amènent la *Courthouse Dogs Foundation* (CDF) à considérer que les chiens doivent être accrédités pour accompagner des victimes ou des témoins à la cour. Les principales raisons sont les suivantes :



- 1) La sécurité des victimes (principalement des enfants) : 80 % du tempérament du chien est de nature génétique, l'élevage est donc un art en soi. Connaître la lignée du chien et la reproduire avec des chiens aptes au travail doit être faite avec rigueur lorsqu'on fait l'élevage de chiens d'assistance. Ainsi, on s'assure de connaître l'historique du chien depuis sa naissance, le tempérament de ses parents, son état de sa santé et ses aptitudes au travail. Sa docilité (non-agressivité) aura également été évaluée et testée par des experts dans le domaine.
- 2) Les chiens sont remis à une famille d'accueil à l'âge de neuf semaines et celle-ci a la responsabilité de soumettre le chien à de nombreuses et diverses situations pour maximiser sa socialisation. Les chiens Mira sont donc amenés dans des endroits publics, contrairement à des chiens « ordinaires ». Donc, le chien aura été exposé à maintes expériences, n'aura pas peur et saura garder son calme en toutes situations.
- 3) Les chiens de soutien sont spécialement sélectionnés pour le travail qui leur est demandé. Les caractéristiques suivantes sont recherchées chez eux : affectueux, confiants, très calmes, peu énergiques, peu réactifs, ayant une morphologie inspirant la douceur et le réconfort, aucunement agressifs et ayant une attirance innée vers les enfants. Ainsi, on s'assure que le chien soit heureux et efficace dans son travail.
- 4) Un chien accrédité est couvert par une assurance responsabilité détenue par l'organisme qui l'emploie s'il devait survenir un événement malheureux.
- 5) Le responsable du chien de soutien accrédité est un professionnel du milieu judiciaire qui a été formé à travailler auprès des victimes ou des témoins. Ainsi, on s'assure:
 - que la confidentialité des dossiers sera respectée;
 - que le professionnel ne nuira ni à l'enquête ni à la victime;
 - qu'il est préparé à entendre des histoires dramatiques et aura le soutien nécessaire de son organisation s'il avait des difficultés à gérer le stress relié aux événements;
 - qu'il est à l'aise à recevoir une assignation à témoigner à la cour en relation du lien établi entre le chien et la victime;
 - qu'une enquête de réputation et d'antécédents criminels a été effectuée sur le professionnel.
- 6) Le chien accrédité pourra accompagner une victime au palais de justice ou à l'hôpital, pour une trousse médico-légale par exemple, puisque les chiens Mira et les chiens policiers sont socialement acceptés dans les endroits publics. On s'assure ainsi que le même chien puisse suivre la victime à toutes les étapes du processus judiciaire. Les chiens « ordinaires » de même que les chiens de zoothérapie n'ont pas accès aux lieux publics.

- 7) Il est beaucoup plus facile de démontrer au tribunal que le chien ne sera pas une source de distraction et respectera le décorum lorsque la réputation de l'organisme qui l'a entraîné est excellente, comme celle de la Fondation Mira. De plus, on s'assure que le chien ne sera pas une distraction lors de l'entrevue vidéo ou lors de la rencontre avec le procureur.
- 8) Dans le cas où le responsable principal du chien n'est pas disponible pour accompagner une victime, il y a toujours un second responsable désigné pour prendre la charge du chien accrédité.
- 9) Le professionnel saura quels arguments invoquer auprès du procureur si jamais un avocat de la défense s'opposait à la présence du chien à la cour. Il faut une connaissance légale et de la jurisprudence en la matière pour bien introduire le chien dans les procédures judiciaires, ce que les intervenants en zoothérapie ne possèdent pas.
- 10) Pour éviter que le tribunal ne devienne une ménagerie, la pratique encadrée et l'accès des chiens au tribunal doivent être restreints aux chiens accrédités. Ainsi, la porte est fermée à toute personne qui désire amener son propre animal de compagnie (chien ou autre petit animal) comme réconfort à la cour et on évite de soumettre un animal à des conditions auxquelles il n'a jamais été exposé et pour lesquelles il n'est pas entraîné.



Pour toutes ces raisons, il est impératif que le guide des bonnes pratiques de la *Courthouse Dogs Foundation* (CDF) soit respecté, et ce, pour s'assurer du succès du programme, pour établir sa crédibilité et bâtir une bonne réputation, pour obtenir la collaboration des procureurs et des juges et ainsi permettre aux professionnels d'offrir aux victimes et plus particulièrement aux jeunes victimes abusées physiquement et sexuellement, le service des chiens de soutien émotionnel. Une mauvaise expérience en cour avec un chien non accrédité pourrait facilement soulever des objections de la part des avocats et il serait alors plus difficile de faire entrer un chien à la cour pour soutenir une victime.

6.3 Le service « Program Leader » de *Courthouse Dogs Foundation*

La *Courthouse Dogs Foundation* (CDF) est la référence pour tout professionnel œuvrant en milieu judiciaire désirant implanter le programme dans son organisation. Sur son site Internet, la CDF offre une multitude de renseignements pour aider les professionnels à bien démarrer leur projet. Cette fondation demeure également disponible pour répondre aux questions et référer au besoin à d'autres professionnels travaillant déjà avec un chien de soutien.

La *Courthouse Dogs Foundation* (CDF) a créé une liste de références sous le nom de « Program Leaders ». Ce sont des responsables de chiens de soutien qui ont passé avec succès une entrevue téléphonique avec les directeurs de l'organisme et qui peuvent promouvoir les bonnes pratiques.

Des 183 maîtres de chiens de soutien en Amérique du Nord, 25 sont issus du « Program Leader », 16 aux États-Unis et neuf au Canada. La sergente-détective Bédard fait partie de ce groupe. Elle est pour l'instant la seule référence francophone pour CDF et, puisqu'elle a bénéficié d'une très bonne couverture médiatique au Québec, les gens se réfèrent à elle d'emblée.

7 Responsabilités incombant à l'instigatrice d'un projet d'envergure

Étant l'instigatrice du projet de chien de soutien au Québec, il est de la responsabilité de la sergente-détective Bédard de s'assurer de la pérennité du projet et de le faire reposer sur des assises solides afin d'éviter le non-respect des bonnes pratiques en la matière, et ce, pour la qualité des services offerts aux victimes.

7.1 Un chien non accrédité dans un tribunal

Au cours des derniers mois, il est arrivé qu'un chien de zoothérapie de race doberman soit amené dans un palais de justice pour y accompagner une mineure lors de son témoignage, et ce, à la demande d'une intervenante de la DPJ. Cette dernière avait, au préalable, demandé les services de Kanak pour la jeune fille, mais puisque le procès ne se déroulait pas à Sherbrooke, la sergente-détective avait fait des démarches pour la référer aux responsables des chiens de soutien de la Sûreté du Québec. Ces derniers ont fait les démarches nécessaires, mais pour une raison inconnue, ils n'ont pu assurer cet accompagnement. L'intervenante de la DPJ a donc demandé les services d'une zoothérapeute qui n'est pas une intervenante du milieu judiciaire avec un chien aucunement reconnu ni accrédité, ce qui est contraire aux bonnes pratiques reconnues de la *Courthouse Dogs Foundation* et qui aurait pu nuire à la notoriété des chiens de soutien.

7.2 L'avenir de Kanak

Depuis le début de 2018, Kanak a déjà participé à 25 interventions pour les enquêtes et à huit visites communautaires!

Au cours des prochains mois et des prochaines années, l'équipe du Service de police de Sherbrooke est persuadée que Kanak sera fort occupé à poursuivre ses accompagnements auprès des victimes à travers le processus judiciaire puisque sa popularité et les demandes pour ses services ne cessent d'augmenter. Le SPS souhaite également poursuivre ses visites dans les écoles, les résidences pour personnes âgées ou tout autre endroit susceptible de retrouver des personnes vulnérables afin de faciliter le rapprochement entre la population et le Service de police. Des liens étroits entre la police et les personnes vulnérables sont fondamentaux et constituent les prémisses d'une relation de confiance. En somme, l'intérêt grandissant des Québécois à l'égard des chiens de soutien en milieu judiciaire laisse croire au SPS que la présence de Kanak à divers congrès, tables de concertation et dans les médias se poursuivra afin d'inspirer d'autres professionnels à démarrer leur propre projet dans leur organisation. Kanak a encore six bonnes années actives devant lui avant de songer à une éventuelle retraite.



8. CONCLUSION

Les victimes, leur famille, les professionnels du domaine judiciaire ainsi que la population en général gagnent à côtoyer Kanak, le chien de soutien qui, partout sur son passage, fait du bien. Il apporte de la douceur, de la chaleur et contribue à rendre le processus judiciaire plus compatissant à des moments où les gens vivent probablement le pire épisode de leur vie ou à tout le moins, des moments extrêmement pénibles.

Force est d'admettre que le projet de chien de soutien a rapidement cheminé, et ce, bien au-delà des attentes du SPS, tout en suscitant un intérêt marqué à l'échelle locale, provinciale et même internationale.

Il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour assurer le succès de ce projet, que ce soit sur le plan du partage de l'information auprès des services de police, des procureurs et des juges ou sur celui de l'obtention d'un encadrement politique pour s'assurer que les bonnes pratiques soient appliquées. Ainsi, le Service de police de Sherbrooke s'assure de poursuivre sa mission qu'est celle d'offrir aux victimes le meilleur service et accompagnement possible, pour une justice avec davantage de compassion.



Exemples d'interventions

Enquête

- Kanak est une présence réconfortante pour un petit garçon de 7 ans agressé sexuellement par son grand frère. Il a passé 30 minutes à se blottir et à se réconforter contre Kanak, ne sachant pas s'il devait répondre aux questions de l'enquêteur ou écouter sa mère qui l'avait bien averti que s'il parlait à la police, la DPJ viendrait chercher son grand frère et que ce serait sa faute si la famille ne le voyait plus. Dans ce cas-ci, comme dans d'autres cas, l'enquêteur est convaincu qu'il a reçu davantage de détails de l'agression grâce à la présence de Kanak, lequel a pu empêcher l'enfant de se refermer sur lui-même et lui a permis de gérer ses émotions.
- Kanak a pu libérer la parole d'une adolescente de 14 ans agressée sexuellement. À son arrivée au poste de police, elle n'avait aucun contact visuel avec les enquêteurs et ne répondait pas à leurs questions d'usage. À tel point qu'on a soupçonné une problématique d'autisme. C'est seulement quand les enquêteurs lui ont parlé du chien qu'elle a commencé à interagir avec eux et a accepté leur présence. Kanak est resté 3 heures à ses côtés, sans bouger. À force de le caresser, la jeune fille s'est détendue, a gagné de la confiance et a pu verbaliser toutes les agressions sexuelles qu'elle avait subies.
- Kanak a accompagné une intervenante sociale d'Urgence-Détresse auprès de deux jeunes enfants, témoins du suicide de leur beau-père par arme à feu.
- En décembre 2017, deux meurtres sont survenus sur le territoire sherbrookoïse. Kanak a accompagné la famille et les enfants des victimes pour les entrevues vidéo, pendant le temps passé au poste de police ainsi que pour toute la durée de l'enquête et de l'intervention des intervenantes du CAVAC.

Rapprochement communautaire

- Kanak a participé à des rencontres de rapprochement auprès de jeunes détenus et de jeunes fugueuses. Il a été la porte d'entrée du SPS auprès de ces groupes qui n'apprécient pas particulièrement la police. La sergente-détective Bédard a pu leur parler du précieux rôle de Kanak au SPS. Sa présence a su capter leur attention et détendre l'atmosphère pour en faire des rencontres conviviales. Des messages de prévention ont été livrés et des réponses ont pu être fournies à ces jeunes. Les jeunes fugueuses ont pu être sensibilisées aux stratégies de recrutement des proxénètes, à la production et à la distribution de pornographie juvénile et au leurre informatique. À la fin de cette rencontre, plusieurs d'entre elles ont avoué qu'il aurait été impossible d'avoir de tels échanges avec un policier en uniforme et sans la présence de Kanak.
- Un refuge pour femmes violentées a été visité afin de présenter Kanak et de discuter de son précieux rôle auprès des victimes à travers leurs démarches judiciaires. La sergente-détective Bédard a pu répondre à leurs questions et démystifier le processus judiciaire. Une victime s'est manifestée à la suite de cette présentation pour porter plainte contre son agresseur.

- La maltraitance chez les aînés a été abordée dans le cadre d'une visite avec Kanak d'une résidence pour personnes âgées.
- Une visite dans une maison de jeunes a permis d'aborder des thèmes tels l'intimidation, les drogues, l'âge de consentement sexuel et les réseaux sociaux.
- Après de jeunes immigrants, la sergente-détective Bédard a pu parler du rôle de Kanak et plus d'en profiter pour aborder d'autres sujets comme le rôle de la police au Canada, l'intolérance à la violence, l'appel au 9-1-1 en cas d'urgence, l'importance de dévoiler tout abus physique et sexuel et de ne pas garder le secret.



Rayonnement

Couverture médiatique

Depuis qu'une conférence de presse a été tenue en mai 2016 afin de présenter le projet Kanak à la population sherbrookoise, les médias se sont emparés de la nouvelle et l'intérêt à l'égard de ce projet n'a cessé de croître.

MÉDIAS ÉCRITS

- Page couverture et cinq articles dans le *Journal de Montréal*.¹⁴
- 12 articles dans les journaux régionaux (*La Tribune*, le *Sherbrookois*, le *Journal de rue*), dont une fois la page couverture de *La Tribune*.
- La revue *L'Actualité*.¹⁵
- Trois pages dans la revue *La voix policière*.
- Page couverture et article dans la revue *Écho policier*.
- Page couverture et article dans la revue du Cercle des Fermières *L'Actuelle*.
- Articles à venir dans le magazine *Reader's Digest* et dans la revue *La Semaine*.

MÉDIAS WEB

- Article sur le site Web français (France) Chien.fr.
- La Fondation française A et P Sommer de la France fait paraître un article dans son infolettre mensuelle du programme des chiens de soutien en Amérique du Nord et fait référence au Québec. La photo de Kanak accompagne l'article.
- Plus de 62 articles sur Kanak y font référence.

MÉDIAS TÉLÉVISÉS

- TVA-*Salut Bonjour* (deux entrevues en studio).¹⁶
- LCN-*Le 9 heures* avec Jean-François Guérin (deux entrevues en studio).¹⁷
- Radio-Canada, Isabelle Richer (une entrevue en studio).¹⁸

¹⁴ www.journaldemontreal.com/2016/07/28/kanak-resout-une-agression-sexuelle

¹⁵ lactualite.com/societe/2017/06/14/actu-kanak/

¹⁶ tva.canoe.ca/emissions/salutbonjour/chroniques/detail/chiens-policiers-en-soutien-aux-victimes

¹⁷ www.tvanouvelles.ca/2017/04/11/quand-flatter-kanak-reconforte-les-petites-victimes-dagression

¹⁸ ici.radio-canada.ca/tele/isabelle-richer/site/segments/reportage/35235/kanak-chien-de-soutien-emotionnel-tribunal-victime

- TVA-participation à l'émission *Deux filles le matin*
- *City-Breakfast Television Montreal* (une entrevue en studio).¹⁹
- Radio-Canada, Guylaine Charrette (reportage au palais de justice).²⁰
- Radio-Canada, Pascal Robidas (reportage diffusé après *Tout le monde en parle*, au téléjournal de Pascale Nadeau, regardé par près d'un million de téléspectateurs).²¹
- Radio-Canada Estrie : cinq reportages.
- TVA Sherbrooke : cinq reportages.
- Reportage de TVRS (Rive-Sud) à propos de Nana, le chien de soutien de la DPJ Longueuil. Dès les premières secondes, on mentionne que le projet est inspiré du chien Kanak du Service de police de Sherbrooke.
- Picbois Productions : le SPS a été approché par cette boîte de production montréalaise afin de réaliser un documentaire d'une heure sur le travail de Kanak auprès des victimes. Ce reportage sera diffusé au niveau provincial (démarches en cours).

MÉDIAS RADIOPHONIQUES

- Entrevue avec Paul Houde 98.5 FM.
- Entrevue Radio-Canada International avec Terry Haig pour le Web (anglais).²²
- Entrevue BLVD 102.1 de Québec avec Sophie Durocher.
- Entrevue avec Mathieu Beaumont 98.5 FM.
- Entrevue Radio-Canada international avec Raymond Desmarteau pour le Web.²³
- Entrevue CBC Quebec Am avec Pierre Tardif (anglais).
- 11 entrevues à la radio régionale.
- À la radio de Paul Arcand, au 98.5, la journaliste Monic Néron s'entretient avec une victime qui a bénéficié de la présence de Sundae (SQ) à la cour et ils parlent de Kanak, le premier chien de soutien au Québec. (La victime a envoyé un message sur la page Facebook de Kanak pour l'avoir lors de son témoignage à la cour, mais la sergente-détective Bédard a dû la référer à la SQ puisqu'elle est à Longueuil).

¹⁹ www.btmontreal.ca/videos/sherbrooke-police-dog-comforts-victims-of-abuse/

²⁰ ici.radio-canada.ca/nouvelle/1018690/chien-kanak-sps-sherbrookes-victimes-palais-justice-police

²¹ ici.radio-canada.ca/nouvelle/1068127/kanak-chien-policier-rescousse-enfants-crime?utm_source=dlvr.it&utm_medium=twitter

²² www.rcinet.ca/en/2016/08/01/comfort-dog-joins-sherbrooke-police-force-to-help-abused-children/

²³ www.rcinet.ca/fr/2017/09/04/voici-kanak-le-premier-chien-de-soutien-emotionnel-du-quebec/

OUTILS PROMOTIONNELS

Avec l'aide et la participation financière du Service des communications de la Ville de Sherbrooke, des outils promotionnels ont été créés au printemps 2017, dans le but de venir en soutien à la sergente-détective Mélanie Bédard lors des multiples présentations du projet ou à offrir aux petites victimes qui ont été réconfortées par Kanak :



- Un diaporama explicatif du travail de Kanak²⁴.
- Une vidéo représentant les interventions de Kanak auprès de diverses victimes²⁵.
- Un parapost.
- Des dépliants informatifs.
- Une page Facebook au nom de Kanak.
- Des peluches à l'effigie de Kanak avec foulard et logos (Ville, SPS, CAVAC, Mira).
- Des cartes de visite de style baseball.



PRÉSENTATIONS AUX CONGRÈS, CONFÉRENCES ET DIVERS SALONS

L'année 2017 a été axée sur la promotion du projet à l'échelle provinciale. La sergente-détective Bédard et le détective Raymond ont tenu des kiosques d'information ou ont donné des conférences sur la mission de Kanak auprès des victimes d'actes criminels.

La sergente-détective Bédard a été invitée à offrir une conférence à Bellevue, près de Seattle, au mois de septembre 2018, à la demande de *Courthouse Dogs Foundation*. Cette présentation, d'une durée de 1 h 30, se déroulera en anglais, devant quelque 150 personnes et portera sur le développement du projet Kanak au SPS et au Québec, sur l'emploi des chiens de soutien au Québec, sur les contacts établis avec des intervenants européens et sur la façon de promouvoir le projet auprès de la communauté via les réseaux sociaux.

La Fondation A et P Sommer est en lien avec la sergente-détective Mélanie Bédard et prévoit l'inviter à offrir une présentation lors de sa conférence annuelle à Paris, en décembre 2018. Cette année, le thème est l'enfant et l'animal.

MÉRITE OVATION MUNICIPALE

Les 4 et 5 mai 2017, la sergente-détective Bédard et le détective Raymond ont tenu un kiosque d'information sur le projet dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec à Montréal.

ASSOCIATION CANADIENNE FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (ACFAS)

Le 9 mai 2017, étant finaliste du Mérite de l'Ovation municipale, la sergente-détective Bédard a été invitée à tenir un kiosque d'information lors du 85^e Congrès de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir), à Montréal.

²⁴ www.youtube.com/watch?v=17yFPLi21PY.

²⁵ www.youtube.com/watch?v=od3-FAV5KUg.

CONGRÈS INTERNATIONAL FRANCOPHONE SUR L'AGRESSION SEXUELLE (CIFAS)

Le 31 mai 2017, la sergente-déetective Bédard et le détective Raymond ont donné une conférence de 45 minutes lors du 9^e congrès du CIFAS (Conférence internationale francophone sur l'agression sexuelle) à Montréal.

12^e CONGRÈS MONDIAL MÉTROPOLIS

Les 19-20-21 juin 2017, la sergente-déetective Bédard et le détective Raymond ont tenu un kiosque d'information à l'intention des congressistes venus assister au Congrès mondial Métropolis, à Montréal.

SÉMINAIRE INTERSECTION/MSP

Le 13 octobre 2017, étant récipiendaire du prix d'excellence Intersection du ministère de la Sécurité publique, la sergente-déetective Bédard a été invitée à présenter son projet aux 200 participants du Séminaire Intersection, à Nicolet. Sa présentation lui a valu les ovations des personnes présentes ainsi que plusieurs larmes de leur part, tant elles étaient touchées par la présentation.

38^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE CRIMINOLOGIE DU QUÉBEC

Le 9 novembre 2017, la sergente-déetective Bédard et le détective Raymond ont animé un atelier d'une durée de 45 minutes lors du congrès de la Société de criminologie, à Saint-Sauveur.

LES GRANDES RENCONTRES, FONDATION JASMIN ROY

Les 1^{er} et 2 février 2018, la sergente-déetective Bédard a tenu un kiosque d'information lors d'un rassemblement de partenaires du réseau scolaire de l'Estrie.

Prix d'excellence

Le SPS avait soumis sa candidature à deux concours provinciaux, soit pour le caractère innovateur du projet de Kanak et pour le volet du rapprochement communautaire.

MÉRITE OVATION MUNICIPALE 2017

Mai 2017, Kanak est le récipiendaire du Prix Coup de cœur du jury lors du Gala d'excellence de l'Union des municipalités du Québec pour l'aspect innovateur du projet.²⁶

« Rappelons que, pour la treizième année d'existence de cette reconnaissance prestigieuse et très courue du monde municipal, pas moins de 99 projets innovants – un record – ont en effet été soumis par 61 municipalités et organisations municipales de 15 régions. »

²⁶ www.newswire.ca/fr/news-releases/merite-ovation-municipale-2017-de-lumq---24-projets-municipaux-innovants-de-partout-au-quebec-en-finale-614965433.html

PRIX D'EXCELLENCE INTERSECTION

Octobre 2017, le projet Kanak a su à nouveau impressionner le jury et a remporté un prix d'excellence provincial, celui du Séminaire Intersection, une reconnaissance du ministère de la Sécurité publique pour le volet rapprochement avec la communauté.²⁷

MÉRITE ESTRIEN 2018

Au mois de février 2018, la sergente-détective Bédard a été nommée pour un Mérite estrien et le gala sera tenu en 2019. Une page entière lui sera dédiée dans le quotidien *La Tribune* et on lui consacra un reportage à Radio-Canada.

PANTHÉON QUÉBÉCOIS DES ANIMAUX

Au mois de mars 2018, Kanak a été intronisé au Panthéon québécois des animaux, événement organisé par l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux, dans la catégorie « Professionnel ». Soulignons que le prix pour cette prestigieuse catégorie vise à souligner le travail exceptionnel accompli par un animal dans le cadre de sa carrière vouée au service des humains (animal policier, zoothérapeute, gardien, dépisteur, transporteur...).

PRIX RECONNAISSANCE LA CAPITALE

Au mois d'avril 2018, Kanak recevra un Prix reconnaissance La Capitale dans la catégorie « secteur municipal ». Ce concours vise à reconnaître des personnes exceptionnelles de l'administration et des services publics québécois qui font une réelle différence dans leur milieu en améliorant la qualité de vie de leurs concitoyens ou de leurs collègues.

FACEBOOK

Dans le but de promouvoir le projet Kanak, de le faire connaître à la population québécoise et de lui donner de visibilité, une page Facebook a été créée par le SPS : Kanak-chien de soutien émotionnel.²⁸ Dès les premières publications de la nouvelle sur la page Facebook du SPS, un record d'affluence a été enregistré : 412 000 personnes atteintes, près de 350 commentaires positifs et 2700 partages de la nouvelle!

La popularité de cette page et de sa mission dépasse les attentes du SPS. Après seulement 10 mois, plus de 7300 abonnés suivent régulièrement et commentent les publications. Les internautes mentionnent aimer Kanak et sa page et indiquent qu'il devrait y avoir de ces chiens dans tous les services de police du Québec.

La publication du diaporama de Kanak a été partagée plus de 2487 fois, a été visionnée à plus de 104 000 reprises par plus de 302 500 personnes.

De nombreuses demandes d'information et plusieurs articles dans les journaux ou entrevues télévisées ont été générés par cette page Facebook. Lors des entrevues télévisées, les recherchistes-journalistes ont repris les photos de Kanak sur sa page pour les diffuser sur leurs différentes plateformes médias. Il faut préciser que d'autres chiens de soutien canadiens ont aussi leur page Facebook et même un compte Instagram depuis quelques années, mais ils n'ont pas la popularité de Kanak. Par exemple, le premier chien de soutien au Canada, Caber, de la police de Delta en Colombie-Britannique, a 734 abonnés, Merlot, de Régina en Saskatchewan, en a 1675, Milan, du Manitoba, en a 358 et Lucca, de Vancouver, en a 275.

²⁷ reseauintersection.ca/remise-des-prix-dexcellence-intersection/

²⁸ www.facebook.com/KanakSPS/

AUTRES IMPLICATIONS

Kanak est devenu une véritable source d'inspiration et de motivation, et ce, à plusieurs égards. Plusieurs demandes non reliées au travail policier ont été acheminées au SPS.

- Une mère de famille de Gatineau a demandé au SPS si son garçon de 10 ans, très malade et vivant une période de découragement très intense au point où il ne veut pas célébrer son 10^e anniversaire, pouvait venir rencontrer Kanak. Il le suit sur sa page Facebook et veut travailler avec un chien de soutien quand il sera plus grand. La mère et son fils sont venus jusqu'à Sherbrooke pour rencontrer Kanak et visiter le poste de police pendant deux heures avant de terminer la rencontre en mentionnant que c'était une des plus belles journées de leur vie.
- Une mère a demandé à Kanak s'il pouvait consoler sa petite fille de 7 ans qui allait vivre son premier deuil, car son vieux chien malade sera prochainement euthanasié. Kanak lui a envoyé une carte et une peluche pour la consoler et sa maman mentionne que l'attention du SPS a grandement facilité le deuil.
- Un père qui a un chien Mira pour son adolescent autiste a communiqué avec le SPS, car le harnais de travail que porte le chien l'a blessé avec le temps, de sorte que le père remettait en cause l'avenir du chien auprès de son enfant. Le père a pu examiner la veste que porte Kanak et s'en procurer une. Depuis, le problème est réglé et le chien Cédille peut poursuivre sa mission d'aider son jeune maître à s'intégrer dans notre société.
- La présence de Kanak a été demandée par la Fondation Mira lors de la sortie, en avant-première, du film *Megan Leavy* au cinéma. Mira présentait des chiens avant le visionnement du film, pour discuter avec les invités spéciaux de la relation entre le chien de travail et son maître.
- Le CAVAC a demandé la présence de Kanak pour l'inauguration de ses nouveaux locaux.
- On a offert une présentation de Kanak et une conférence aux portes ouvertes de Mira.

